

le mercredi 4 mai 2005

10 h

Prière.

Après les messages de félicitations, le président rappelle que cette période ne doit pas servir à critiquer les actions du gouvernement.

M^{me} Weir donne avis de motion 78 portant que, le mardi 10 mai 2005, appuyée par M. Lamrock, elle proposera ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer à la Chambre, dans les 30 jours qui suivent leur réception, les rapports définitifs et les documents méthodologiques d'appui des sondages, des groupes de discussion et des recherches sur l'opinion publique pour lesquels des fonds ont été versés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou une corporation de la Couronne du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour entamer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue à 15 h 22, reprend à 15 h 27 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

La séance, suspendue à 16 h 11, reprend à 16 h 16 sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des

questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2005-2006		Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI		
Services généraux		68 771 000
Apprentissage pour adultes et compétences		7 712 000
Travail et élaboration des législations		3 283 000
Développement de l'emploi		22 880 000
Développement du marché du travail		91 471 000
Moins : crédits législatifs		38 000
Votés		194 079 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Commission du travail et de l'emploi		594 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail		1 080 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Formation et Développement de l'emploi		20 000
STOCKS		
Formation et Développement de l'emploi		1 250 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 16 h 8.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 63 et 71 (3 mai 2005).